



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 8, n°3 | Novembre 2017

Capital environnemental et dynamiques socio-économiques des territoires

Gouvernement des communs environnementaux et circulation des inégalités dans le village de Sarmoli (Kumaon, Uttarakhand, Himalaya indien)

Une lecture par le prisme du capital environnemental

Governement of the environmental commons and reproduction of inequalities in Sarmoli (Kumaon, Uttarakhand, indian Himalayas)

An analysis through the lens of environmental capital

Mauve Létang



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11913>

DOI : 10.4000/developpementdurable.11913

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Mauve Létang, « Gouvernement des communs environnementaux et circulation des inégalités dans le village de Sarmoli (Kumaon, Uttarakhand, Himalaya indien) », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 8, n°3 | Novembre 2017, mis en ligne le 25 novembre 2017, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11913> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.11913

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Gouvernement des communs environnementaux et circulation des inégalités dans le village de Sarmoli (Kumaon, Uttarakhand, Himalaya indien)

Une lecture par le prisme du capital environnemental

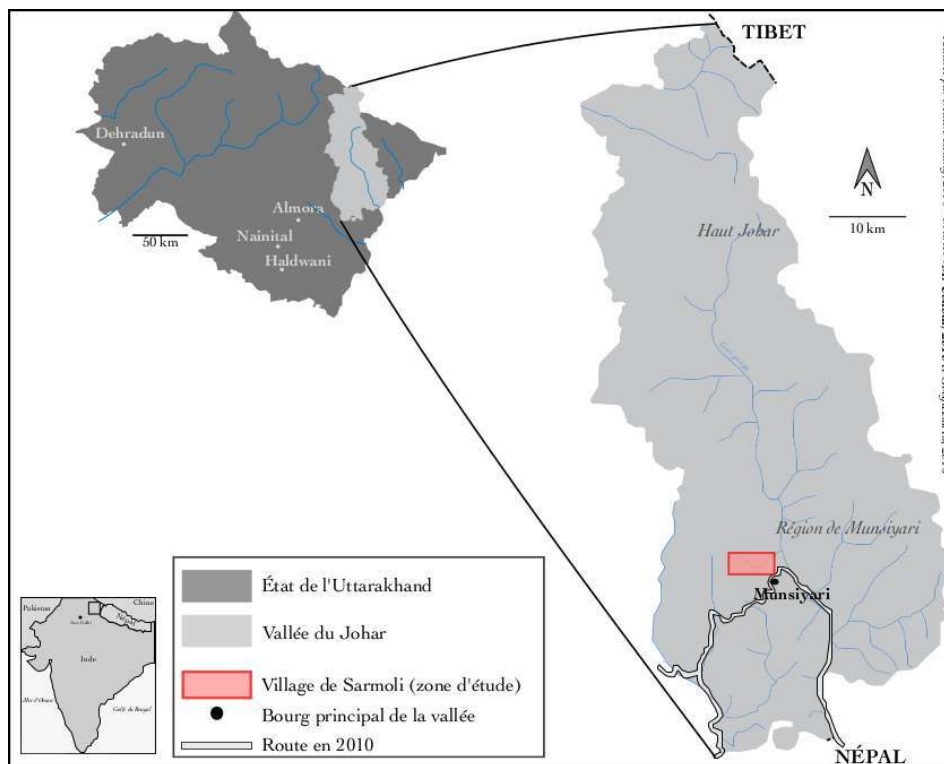
*Gouvernement of the environmental commons and reproduction of inequalities in
Sarmoli (Kumaon, Uttarakhand, indian Himalayas)*

An analysis through the lens of environmental capital

Mauve Létang

- 1 Cet article s'intéresse aux changements de configuration des comités de gestion du commun villageois de « Jainti-Sarmoli », situé dans le village à dominante agricole et rurale de Sarmoli. Sarmoli est situé dans le tehsil (sous-district) de Munsiaary (basse vallée du Johar) à quelques kilomètres du bourg principal également appelé Munsiaary et où se trouve le *baazaar* (carte 1).

Carte 1. Localisation de la zone d'étude



- 2 L'originalité de la vallée du Johar, dans le moyen Himalaya indien de l'ouest (Kumaon, Uttarakhand), réside dans la part considérable de la surface appropriée et gérée de façon collective par les villageois. Cette surface représente 72 % des terres du bassin versant de la Gori Ganga (rivière traversant la vallée) dont 65 % sont gérés par des *Van Panchâyat* (désormais VP) (F.S.E, 2002 ; Viridi, 2007). Le VP est le nom donné à l'espace forestier villageois administré par un conseil forestier de cinq à neuf membres élus par les villageois, et fonctionnant sur le mode d'une démocratie représentative de mandat quinquennal. Ces conseils forestiers villageois sont chargés de définir et de faire appliquer les règles d'usages d'une partie des communs (Le Bihan, 2015). Les VP constituent une ressource collective (*Common-Pool Resource*, au sens d'Ostrom, 1990). Les faisceaux de droits sont multiples : les décisions sont prises par des conseils forestiers villageois, mais ils sont utilisés par les communautés villageoises, mais le foncier est détenu par un ministère de l'État.
- 3 Le VP de Jainti-Sarmoli, que l'on peut qualifier de capital environnemental villageois, est passé d'une gestion où le comité était élu par le biais d'une démocratie représentant le vote des hommes propriétaires terriens à un comité auto-organisé en communauté dont les membres prennent les décisions par le biais d'une démocratie délibérative¹. Le changement de configuration des comités de gestion a eu pour effet non pas d'annihiler les inégalités, mais de les maintenir et d'en créer de nouvelles au sein de la société par un rétrécissement de l'échelle de prise de décision pour la gestion de l'environnement.
- 4 Le *capital environnemental* est défini par l'équipe éponyme du laboratoire Geolab comme étant « l'ensemble des investissements (socio-économiques, idéologiques, émotionnels, politiques, artistiques...) dans l'environnement réalisés par des acteurs selon leurs représentations, intérêts et systèmes de valeurs spécifiques » (appel à communication du

colloque, 2015). Dans cet article, j'aborde une des hypothèses évoquées par les organisateurs du colloque sur le capital environnemental qui s'est déroulé en novembre 2015. À savoir que le capital environnemental est inégalement réparti entre les acteurs et que c'est cet état de fait qui explique le maintien ou la fabrique des inégalités socio-spatiales, ou encore que ce sont ces inégalités socio-spatiales qui expliquent l'inégale répartition du capital environnemental (Richard *et al.*, 2015). Comment les changements de configuration de comités de gestion du VP de Sarmoli, en occultant la structure des pouvoirs locaux, ont renforcé et reproduit des inégalités socio-économiques d'accès à la gestion du capital environnemental que représente l'espace forestier villageois ?

- 5 Cette réflexion fait suite à un travail de terrain de six mois (en 2015 et 2016) qui a consisté en un suivi quotidien des différents acteurs de la communauté (30 personnes) : participation aux réunions, aux tâches quotidiennes et aux événements organisés dans le village. Ce travail a été complété d'entretiens individuels semi-dirigés avec les membres de la communauté (17 entretiens) et du village (21 entretiens). Une part importante des informations a été collectée lors de discussions collectives organisées avec les acteurs de la communauté. Cette expérience a permis d'obtenir des informations brutes sur le fonctionnement de la communauté, mais surtout d'observer les rapports de force implicites qui pouvaient se jouer entre les différents profils sociaux au sein de cette communauté comme au sein de la société villageoise.

1. Le *Van Panchayat*, un capital environnemental territorial

1.1. La forêt villageoise, une ressource territoriale prise en compte très tôt dans les politiques publiques étatiques

- 6 L'institution VP a vu le jour en 1931 suite à plusieurs phases de résistance et de luttes paysannes de grande envergure dans l'actuel État de l'Uttarakhand, contre un État colonial qui n'avait eu de cesse de déposséder les villageois de leurs espaces forestiers depuis quatre décennies.
- 7 À partir de 1878, l'administration coloniale britannique a pris le contrôle des ressources forestières pour satisfaire ses besoins commerciaux dans le bas et le moyen Himalaya de l'ouest (Sarin, 2001 ; F.S.E, 2002 ; Le Bihan, 2015) qui étaient jusqu'alors des communs² que s'étaient appropriés les populations locales (Saxena, 1995 ; F.S.E, 2002). En à peine trois décennies, l'État a pris le contrôle de près de la moitié des terres du Kumaon et a imposé sur la plupart de ces terres des règles de régulation spécifiques et contraignantes. Par exemple, à partir de 1907, l'Office des forêts (*forest department*), décidait de restreindre la récolte du fourrage, le pâturage et la coupe du bois pour protéger les forêts des feux. Ce nouveau régime forestier a eu un impact très négatif sur l'économie locale, notamment sur celle des agropasteurs (Le Bihan, 2015). À partir de ce moment, une résistance silencieuse a débuté, les villageois commencèrent à enfreindre volontairement les règles fixées par l'Office des forêts (extraction de produits forestiers non autorisés), mais également à transmettre de fausses informations à propos de leurs usages forestiers aux responsables de la division des forêts (Guha, 1989). Entre 1916 et 1921, des formes militantes de résistance collective ont progressivement émergé. Les villageois kumaonis

se sont engagés dans des manifestations et des grèves importantes afin de protester contre l'élargissement du territoire étatique et les restrictions grandissantes concernant les règles d'accès et d'usages des espaces forestiers qui leur étaient imposées. Ces revendications se renforcèrent lors de plusieurs phases de mise à feu des forêts d'État dans divers endroits du Kumaon et du Garhwal³, d'abord en 1916 puis en 1921, et enfin en 1930-1931 (Guha, 1989). Suite aux premières vagues de protestation (1916 et 1921), l'administration britannique céda aux revendications des villageois et mit en place le *Kumaon Grievance Committee* en 1921 (F.S.E, 2002 ; Agrawal, 2005 ; Le Bihan, 2015). Ce comité composé de fonctionnaires de l'État et de *leaders* politiques locaux mena des enquêtes auprès de plus de 5 000 Kumaonis et montra que beaucoup de lois forestières n'étaient pas en adéquation avec les modes de vie villageois de l'époque. Le gouvernement provincial du Kumaon prit en compte ces recommandations (Guha, 1989) et une lente rétrocession de certains territoires « à faible valeur commerciale » s'amorça, jusqu'en 1931, où les *Kumaon Van Panchayat rules* permirent la délimitation des espaces et la création des institutions VP.

- 8 À l'échelle de l'État de l'Uttarakhand, la création des institutions VP a une forte valeur emblématique. Elle montre non seulement la capacité, mais aussi le succès de la mobilisation et de la résistance des populations locales face à l'accaparement de leurs moyens de subsistance par un État colonial prédateur. De plus, le VP est un modèle de rétrocession accompagné d'une dévolution des droits d'usage et de gestion d'une forêt (qui reste sous propriété foncière de l'État) aux populations locales, apparu très tôt au regard des grandes politiques de décentralisation des années 1980 à l'échelle mondiale.

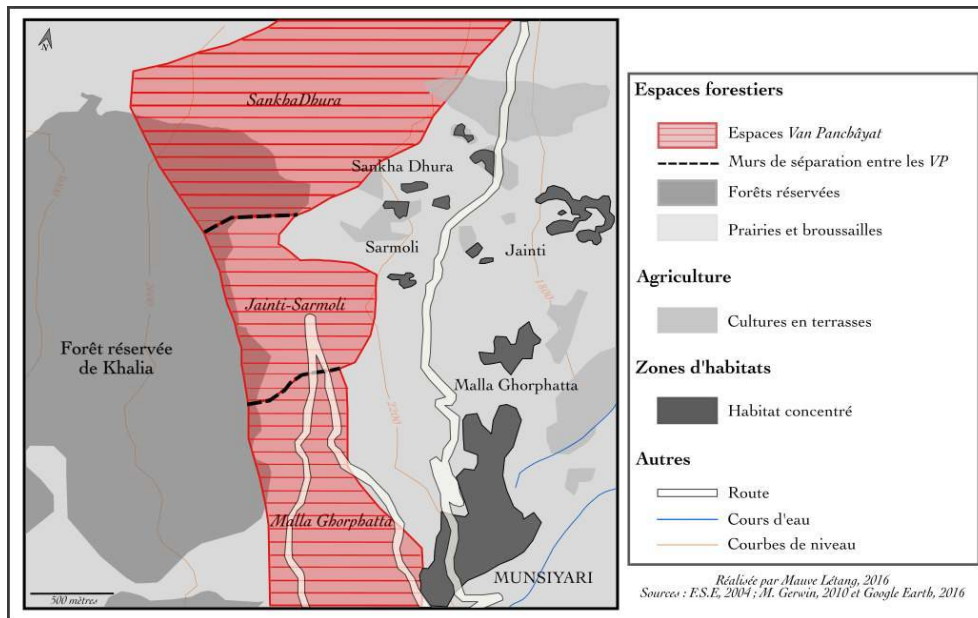
1.2. Un bien commun, outil politique de marquage territorial pour les finages villageois

- 9 S'il existe bien un cadre général à l'échelle de l'actuel État de l'Uttarakhand qui a permis la naissance de l'institution VP, c'est davantage le contexte politique local qui a justifié la mise en place ultérieure de cette institution dans la vallée du Johar. Cette vallée avait été peu touchée par le développement de la commercialisation du bois par l'État colonial, du fait de son éloignement à la plaine et de sa difficulté d'accès. Elle n'a pas non plus été le lieu de révoltes villageoises. Mais elle a tout de même bénéficié, comme l'ensemble du Kumaon, des avancées de ces luttes en matière de ré-appropriation des ressources naturelles par les communautés villageoises (Le Bihan, 2015). Les VP de la vallée du Johar ont commencé à se constituer après l'indépendance de l'Inde (1947), la majorité d'entre eux s'étant formés dans les années 1960-1970 (Gerwin, 2010 ; Viridi, 2007). Trois raisons peuvent expliquer cela : (i) le conflit indo-chinois qui a débuté en 1959 a engendré la fermeture totale de la frontière indo-tibétaine en 1964 (Coubat, 2010), et la présence chinoise a forcé le gouvernement indien à accroître sa présence dans cette région-frontière. La présence croissante de l'État central a créé la nécessité pour les populations locales de sécuriser leurs droits de gestion des ressources, sécurisation rendue possible à travers la création de VP (Liedtke, 2011) ; (ii) les Bhotias, l'ethnie localement dominante de marchands et pasteurs, ont été forcés de se sédentariser suite à la fermeture totale de la frontière avec le Tibet (1964). En conséquence, le nombre de résidents permanents a augmenté dans les différents villages et la transformation de l'économie bhotia passant du commerce transfrontalier à l'élevage et l'agriculture a accru le besoin en produits forestiers (Bergmann *et al.*, 2008). Encore une fois, le besoin de sécuriser la ressource, ses

droits, son territoire, et d'officialiser des règles de gestion par l'institutionnalisation a abouti à la création des VP ; (iii) en 1960, de nouveaux accords fonciers redessinent les finages villageois (Le Bihan, 2015 ; Liedtke, 2011) et ces nouvelles frontières villageoises sont contestées par les habitants, ce qui nécessite la sécurisation et l'officialisation de la gestion du territoire-ressources VP. Dans ces deux derniers cas, la création des VP ne s'est pas faite en réaction à l'action d'un État prédateur, mais traduit plutôt un sentiment communautaire et une volonté de protection face aux autres finages villageois (Liedtke, 2011). Le VP, en plus d'être un outil d'institutionnalisation de l'environnement pour l'État provincial, est un outil de démarcation et de sécurisation territoriale pour les populations locales.

- 10 Le VP de Jointi-Sarmoli dont il est question dans cet article a été créé en 1949. Il est partagé par deux villages, dont celui de Sarmoli qui m'intéresse tout particulièrement. Sarmoli est aujourd'hui une commune de 260 foyers et 1 027 habitants (GoI, 2011), la majorité de la population du village est composée de Bhotias (61 %), suivie de 31 % de hautes castes et 7 % de basses castes (Benz, 2014)⁴. La création précoce du VP au regard du reste de la région est principalement le fait de la proximité du bourg de Munsiyari, le plus important et le plus densément peuplé de la vallée qui était une aire de rassemblement des caravanes jusqu'à la fermeture de la frontière indo-chinoise (Virdi *et al.*, 2007), ce qui a nécessité de protéger précocement la ressource forestière villageoise. Le VP de Jointi-Sarmoli compte 34 hectares de forêt à une altitude comprise entre 2 300 m et 2 800 m (Virdi *et al.*, 2007). Ce VP est utilisé par les villageois à des fins domestiques pour le prélèvement du bois de chauffe ou du bois de construction. Tandis que la fauche des prairies mises en défens, les feuilles mortes récoltées dans les parties boisées – utilisées pour la litière des animaux – constituent les usages agricoles du VP (Le Bihan, 2015). Le VP de Jointi-Sarmoli (carte 2) est communément qualifié de *forêt*, mais en réalité c'est une « terre collective » se divisant en deux types d'espaces aux usages déterminés par des droits d'accès et des règles spécifiques : une partie boisée qui est un espace à usages et gestion⁵ collectifs, dont l'accès est gratuit pour les membres des villages de Jointi et de Sarmoli, mais payant pour les membres des autres villages ; et les espaces réservés aux usages privés qui sont des prairies mises en défens et dont l'accès est payant.

Carte 2. Occupation des sols aux alentours de Munsiyari



Réalisée par Mauve Letang, 2016.

SOURCES : F.S.E, 2004 ; M. GERWIN, 2010 ET GOOGLE EARTH, 2016.

- 11 Le VP est un *bien commun*, c'est-à-dire exploité de façon collective au sens d'Ostrom (1990). À Sarmoli, d'autres terres pratiquées collectivement (toujours sous propriété de l'État) sans gestion collective sont les espaces de parcours et de fauche en libre accès : des prairies dont l'accès est gratuit se trouvant le plus souvent sur les versants abrupts et rocaillieux (les *civil lands*) (Le Bihan, 2015). Le dernier espace forestier du village est la forêt réservée de Khalia (*Khalia reserved forest*⁶) gérée par l'Office des forêts, qui est accolée au VP entre 2 800 m et 3 747 m d'altitude (Viridi *et al.*, 2007). La majorité de la forêt de Khalia est occupée par des arbres, mais de vastes espaces de parcours sont pâturés par les troupeaux bovins durant la mousson (juin-septembre) et les troupeaux ovins durant l'hiver (décembre-février) en haut de versant (Le Bihan, 2015 ; Viridi *et al.*, 2007). La forêt de Khalia n'est pas un bien commun, puisque sa gestion est entièrement le fait de l'État, mais elle est en revanche un bien club strictement réglementé (carte 2). Les espaces forestiers du village de Sarmoli sont compartimentés selon les faisceaux de droits qui les régissent et un même espace peut se diviser en différents types de biens : commun, collectif, privé, ou club.

1.3. Un capital environnemental entre ressource territoriale et environnementalité

- 12 L'origine de l'institution VP, c'est-à-dire la raison d'être à un moment donné de conseils forestiers pour encadrer la gestion des espaces forestiers villageois, est non seulement diverse, mais évolue également dans le temps selon les besoins des territoires à des périodes données. Surtout, les institutions VP peuvent d'une certaine manière acter un capital environnemental dans le sens où l'espace VP est bien un objet environnemental que l'on détient plus ou moins matériellement, et dont des acteurs aux représentations et intérêts divers se servent de différentes manières.

- 13 Cette *ressource territoriale* qui a été prise très tôt en compte dans les politiques étatiques et villageoises est tout à la fois un symbole de résistance paysanne, un outil de démarcation territoriale, un moyen de subsistance organisé et un capital environnemental détenu consciemment ou non par les différents acteurs. Le VP fait l'objet d'un investissement (symbolique, politique, socio-économique) dans l'environnement réalisé par des acteurs (l'État, les populations villageoises, membres du conseil forestier) selon leurs représentations, intérêts et systèmes de valeurs spécifiques et répond à la définition proposée par l'équipe *capital environnemental*. Plus que cela, le VP institutionnalise un champ environnemental, c'est-à-dire un « *micro-espace au centre duquel se trouvent l'environnement et ses significations multiples auxquelles se réfèrent les acteurs selon leurs intérêts propres et par là se positionnent les uns par rapport aux autres* » (Richard et al., 2015).
- 14 La création du VP participe cependant à une progressive montée en puissance de l'environnement dans le quotidien, et c'est ce qu'Agrawal appelle *l'environnementalité*, notamment dans le cadre de la mise en place d'injonctions à préserver la ressource. Agrawal (2005) a observé l'émergence d'espaces de régulation au sein de communautés locales où des interactions sociales ont pris forme *autour* de questions d'environnement. Par cette notion, il a voulu dire que les conseils forestiers ont induit une nouvelle organisation de la communauté villageoise engendrant des alliances et divisions supplémentaires entre les résidents locaux et leurs représentants (les membres du conseil forestier). Pour lui, l'efficacité de ces technologies de gouvernement⁷ de la forêt étaient indissociables de la constitution de « *sujets environnementaux* », c'est-à-dire de villageois agissant et pensant en relation avec la conservation de l'environnement (Agrawal, 2005 : 6).

2. Du territoire collectif à l'espace-ressource : inégalités structurelles d'accès au capital environnemental et flottement institutionnel

2.1. Le système VP : un déplacement des rapports de pouvoir

- 15 Les transferts de pouvoir entre l'État et les populations locales ne prennent pas en compte les structures de pouvoir et les inégalités sociales locales, et ne font que déplacer la sphère de conflits qui passe de l'« État/populations locales » à « villageois/villageois » ou plutôt « élites locales/villageois ». Liedtke (2011) remarque qu'en 2010, la plupart des *Sarpanchs* (présidents des VP) de la vallée du Johar sont bhotias (Liedtke, 2011 : 95) ou appartiennent à de hautes castes (i. e. le village de Sarmoli⁸). Par ailleurs, contrairement aux interprétations classiques de la littérature (comme celles de Guha, 1989 et d'Agrawal, 2005), les décisions au sein du conseil forestier ne sont *pas* prises de façon démocratique au sens fort du terme. Si les décisions sont le résultat d'un *quorum*, elles ne sont pourtant pas le résultat d'une participation équitable de tous les membres du conseil, certaines pressions symboliques de certains groupes de personnes sur d'autres se faisant sentir lors des réunions⁹. Ces décisions sont prises par un cercle restreint autour du *Sarpanch* (Liedtke, 2011). Le VP soutient donc une première inégalité d'ordre politique, puisque les basses castes ne sont pas représentées aux postes les plus influents.
- 16 L'anthropologue Martin Gerwin (2010), dans son analyse de la vente aux enchères en interne des ressources forestières du village de Sarmoli permettant au VP d'avoir des

revenus financiers, a montré que les basses castes, généralement désavantagées économiquement par rapport aux hautes castes et aux Bhotias, étaient moins aptes à acheter les produits de la forêt¹⁰ (Gerwin, 2010 : 11 ; Le Bihan, 2015). Le VP soutient donc une deuxième inégalité d'ordre socio-économique.

- 17 Une autre dimension des relations de pouvoir au sein de la société que cette institution VP ne contrebalance pas, mais au contraire creuse, correspond à la position sociale souvent marginalisée des femmes. Pour être titulaire du droit de vote lors des réunions VP, officiellement, il faut posséder des terres dans le village. Or, seuls les hommes sont reconnus comme propriétaires, le système foncier étant patrilinéaire. Le vote du chef de famille représente la totalité du foyer. Par conséquent, les femmes sont largement exclues des processus de décision ayant trait à la gestion de la forêt. Pourtant elles sont concernées en priorité, puisqu'elles sont les principales usagères des forêts villageoises. D'abord parce qu'elles collectent du bois d'œuvre et de fourrage quotidiennement tandis que les hommes n'aident les femmes que lorsque l'ensemble des membres du village sont invités à couper un arbre mort (Liedtke, 2011). Et surtout car les femmes de Sarmoli sont plus concernées par les activités agricoles que les hommes (23 % des femmes sont agricultrices contre 15 % des hommes). Cela s'explique surtout par le fait que les femmes ont moins accès au salariat agricole (ou autre) que les hommes (Benz, 2014). Cette exclusion des femmes est d'autant plus importante en cas de divorce ou de veuvage, la veuve n'héritant pas de la terre qui revient prioritairement au fils de la famille. Dans ce cas, les femmes se retrouvent totalement privées de toute chance d'influer sur la prise de décision concernant la gestion de la forêt (Liedtke, 2011).
- 18 En considérant le VP comme un capital environnemental, on remarque qu'il faut être un acteur dominant d'autres champs sociaux (politique, économique, genre) pour réussir à dominer le champ de l'environnement. En fait, cela revient à dire qu'il faut posséder un capital économique ou social pour espérer détenir du capital environnemental. L'accès et l'influence sur les prises de décision concernant la gestion du VP ne sont pas les mêmes pour tous, ce qui engendre une inégalité de répartition de ce capital environnemental villageois à Sarmoli.

2.2. Ralentissement de « l'effet VP » et flottement de l'institution : un système verrouillé

- 19 Le premier élément qui montre le ralentissement de « l'effet VP » tient quant à lui plus à un détachement de cette institution de la part de la population de Sarmoli. Il y a un détachement progressif de l'usage quotidien des fruits la forêt dû à l'introduction du gaz de cuisine, mais également à la proximité du *baazaar* de Munsiyari ou encore aux changements en termes de structure d'emploi désormais plus centrée sur des activités de services. Ces facteurs permettent aux groupes les plus favorisés économiquement de se passer de certains usages de la forêt comme la récolte du bois pour la cuisine ou encore, de la pratique de la forêt à des fins agricoles bien qu'ils restent dépendants du bois utilisé pour le chauffage ou la construction pour la plupart d'entre eux, et également des *mang* (pré de fauches) dans le cas des personnes possédant du bétail. Ces mutations de la société rurale ne sont pas le seul fait du détachement du VP, puisque la question de l'autonomie fourragère reste centrale. Face aux restrictions d'accès au VP, et à l'abandon de terres agricoles, un nouveau mode d'exploitation du milieu a émergé, passant d'une exploitation agricole par *ager* à un *saltus* (Le Bihan, 2015). Cela signifie que la collecte du foin se fait

davantage sur des prairies privées et représente un moyen alternatif au VP d'assurer une partie de l'affouragement des troupeaux.

- 20 Deuxièmement, le travail de *Sarpanch* n'est pas rémunéré et peut s'avérer chronophage, ce qui explique un désintérêt pour ce poste ou une impossibilité d'en prendre la responsabilité pour certaines catégories de population du village n'ayant ni le temps ni le capital économique suffisant pour se permettre d'avoir une activité non rémunérée (comme les basses castes).
- 21 Un autre élément montrant la situation de crise du système VP réside dans les tentatives d'intrusions constantes de l'État dans le mode de gestion du VP. Par exemple, depuis peu les budgets prévisionnels doivent être approuvés par le directeur de l'Office des forêts. En plus de permettre à l'État de décider du financement du VP, cela entraîne une perte d'autonomie du VP, puisque cela le pousse à s'accorder à l'idéologie de l'Office des forêts pour faire valider les budgets prévisionnels. Les différents *Sarpanchs* de Sarmoli¹¹ ressentent une certaine lassitude par rapport à cette intrusion constante de l'État dans les affaires communales censées être un système de dévolution des droits de gestion.
- 22 Tous ces éléments conduisent à des situations de flottement de l'institution VP restant sur des périodes plus ou moins longues sans gestion « officielle ». Par exemple, il y a régulièrement une absence de candidats aux élections pour devenir *Sarpanch* à Sarmoli (c'était le cas pour deux des trois dernières élections, en 2003 et en 2015) et on voit des candidats se présenter par dépit. Durant le dernier mandat (cinq ans), aucune réunion n'a été organisée par le *Sarpanch*. La plupart des villageois interrogés déplorent cette situation et parlent d'une dégradation de la forêt depuis que celle-ci n'est plus gérée correctement par le conseil forestier, dont le dernier *Sarpanch* a été élu frauduleusement¹². Le VP est aujourd'hui dans un entre-deux, il y a un désintérêt pour cette forme de gestion des ressources naturelles, peut-être un peu dépassée et inadaptée au regard des évolutions socio-économiques du village. D'un côté les accès aux postes influents de l'institution ou même aux ressources de cet espace se trouvent restreints pour les populations les moins avantagées économiquement, socialement et politiquement (les basses castes, les femmes), alors que ce sont précisément ces populations pour qui le VP reste encore un moyen de subsistance central dans leur quotidien car elles ont moins accès aux emplois les mieux rémunérés. D'un autre côté, on constate un réel désintérêt pour cette institution de la part des populations qui peuvent avoir accès aux postes influents, mais qui n'y voient qu'un jeu de pouvoir politique et de prestige social, ce qui verrouille le système sans qu'il n'y ait de possible prise en main pour les subalternes.

3. Organisation en communautés et renforcement des inégalités

3.1. Le réseau d'acteurs et l'organisation en communauté : une idéologie alternative ?

- 23 Au même moment, face aux difficultés de l'institution VP, de nouvelles formes d'organisation collective sont apparues à Sarmoli et sont venues relayer de façon informelle la gestion de l'espace VP de Jointi-Sarmoli. Plus précisément, certaines organisations anciennes ont réorienté, reformulé leurs centres d'intérêt, d'autres ont été

créées, et toutes ces organisations ont formé un réseau qui est devenu un relais de la gestion VP officielle.

- 24 Ce réseau d'organisation forme une « communauté » au sein du village de Sarmoli et a été initié par trois principaux acteurs issus d'un milieu para-universitaire ayant longtemps travaillé dans des organismes de développement ou dans des universités, mais qui ont voulu se détacher de tout organisme pour gagner en indépendance. Ce réseau ne se réfère pas à une idéologie unique et bien définie, mais à un tissu d'idéologies diverses, se recoupant partiellement. Les différentes idéologies dont il est question ont toutes pour objectif commun d'opérer une conversion du regard sur la société et de présenter des alternatives au mode de vie dominant actuel. Les acteurs de ce réseau se réfèrent ainsi tantôt à l'écologie profonde pour ce qui concerne leurs rapports à la nature, tantôt à la décroissance lorsqu'il est question de leur rapport à l'économie (circuits courts, mode de vie rural), au social (organisation en communauté) et au politique (autogestion et démocratie directe à échelle locale).
- 25 La première organisation collective dont il est question ici est un collectif de femmes du nom de *Maati* (la Terre en hindi) créé en 1994 par une des initiatrices du réseau d'organisation (M.V)¹³, militante sociale, scientifique indépendante et néo-rurale de New Delhi venue s'installer avec sa famille à Sarmoli, en association avec deux femmes originaires de Sarmoli. L'objectif premier de ce collectif était de lutter contre l'alcoolisme. Il est composé d'un bureau non collégial de sept à huit membres qui se réunissent chaque jour pour tenir le compte des activités du collectif auxquelles participent plus de cent cinquante femmes de divers villages de la région. Ce collectif a plusieurs activités qui correspondent aux compétences et savoirs des membres tels que la conservation et la vente à l'échelle de la vallée du Johar des semences locales, la fabrique et la vente de produits laineux (tapis, vêtements), des denrées alimentaires cuites à l'énergie solaire, l'entretien du bétail ou encore de la forêt villageoise. Ce collectif a la particularité de souvent travailler sous la bannière d'autres organisations telles que les VP de la région, des collectifs féminins à l'échelle de l'État de l'Uttarakhand (*Uttarakhand Mahila Manch*), ou en collaboration avec des mouvements sociaux tels que *Narmada Bachao Andolan* luttant contre la politique des grands barrages en Inde. En 2003, M.V a été nommée la première femme *Sarpanch* du VP¹⁴ de Jainti-Sarmoli (2003-2010). Dans le cadre de l'institution VP, aidée par les membres du collectif *Maati*, elle a initié des actions pour que les villageois prennent la responsabilité de la régulation des usages de la forêt et la restauration d'un lac sacré (*Mesar Kund*) transformé en une source d'approvisionnement en eau pour les habitants du village. Ces femmes ont également réussi à changer certaines règles du VP en permettant aux femmes seules et aux belles-filles de tous les groupes sociaux d'obtenir les mêmes droits d'usage que les autres résidents du village. Durant ce mandat, elles ont aussi contribué à former une association de 40 VP permettant une concertation et une prise de décision à l'échelle de la vallée. En 2004, dans le but de lier la conservation de l'environnement au développement économique du village, le VP a mis en place un programme d'écotourisme (l'entreprise d'éco-développement *Himalayan Ark*, cf. *infra*). Progressivement, le collectif de femmes s'est ouvert à un panel de luttes non plus exclusivement sociales et villageoises, mais à des engagements plus larges comme le soutien, en collaboration avec l'ONG locale *Himal Prakriti* (cf. *infra*) à l'utilisation des lanternes solaires, de semences biologiques, ou encore en protestant (avec succès) contre les projets de barrages hydroélectriques prévus sur la rivière Gori Ganga¹⁵.

- 26 La seconde organisation de la communauté est l'entreprise d'éco-développement *Himalayan Ark* créée en 2004 qui organise le programme d'écotourisme de Sarmoli. À ses débuts, cette entreprise était gérée par le VP (donc une institution villageoise officielle) lorsque celui-ci était lui-même géré indirectement par *Maati*. Sa gestion est aujourd'hui entièrement dévolue aux membres de *Maati* suite à un désaccord et conflit politique entre les membres du collectif de femmes et le nouveau *Sarpanch* accusé d'avoir été élu frauduleusement en 2010. Le programme d'écotourisme mis en place à Sarmoli consiste en l'accueil de touristes chez l'habitant (*homestays*) et en la formation de guides et de porteurs pour le trekking, ainsi qu'en la découverte du folklore et de la culture locale (danse, cuisine, etc.). Il inclut également la mise en place d'une *éducation environnementale* (en partenariat avec *Himal Prakriti*). Celle-ci s'adresse à la fois aux populations locales par le biais d'une école alternative (*jungle school*) et aux touristes sous la forme d'organisation de cours spécifiques sur l'environnement (*outdoor training*).
- 27 La dernière organisation de ce réseau est une ONG écologiste locale, *Himal Prakriti* créée en 2006 par les deux autres initiateurs de la communauté : le mari de M.V et son associé, deux environnementalistes et scientifiques indépendants issus de milieux para-universitaires (expertises en sciences sociales et en écologie scientifique). Cette ONG a pour but de promouvoir la conservation de la nature et les moyens de subsistance dans l'Himalaya. Une part importante des activités d'*Himal Prakriti* consiste à promouvoir et à mettre en place une démocratie directe et délibérative pour la gestion des ressources naturelles¹⁶. Cette ONG fait également des recherches scientifiques sur l'environnement en général (faune, flore, géomorphologie, géologie), mène des actions de conservation, d'éducation environnementale, se mobilise politiquement et participe à la diffusion d'énergie peu coûteuse dans les villages himalayens (énergie solaire).
- 28 Ces différentes organisations sont très liées entre elles et sont constituées des mêmes acteurs qui se meuvent dans l'une ou l'autre en fonction du message qu'ils souhaitent véhiculer ou encore de leurs actions et activités (luttons environnementales, lutte pour les droits des femmes, développement local, etc.). Ensuite, chacune de ces organisations conserve un lien indépendant, qui lui est propre avec le VP. Par exemple, les membres participant au programme d'écotourisme reversent 1 % du bénéfice de leur activité au VP ; *Maati* organise et finance des campagnes de plantation d'arbres dans la forêt VP durant la mousson ; *Himal Prakriti* produit de la connaissance scientifique sur cet espace.

3.2. Distinctions sociales et renforcement des inégalités

- 29 L'essor d'une telle communauté crée et/ou renforce plusieurs distinctions sociales à plusieurs niveaux au sein de la société villageoise. L'activité d'écotourisme (*Himalayan Ark*) renforce un premier niveau de distinction, entre les membres participant à cette activité et les autres membres du village. Le programme de *homestays* implique 12 foyers seulement, et il est principalement géré par les femmes. La participation à ce programme demande des prérequis tels que de disposer d'une pièce supplémentaire pour accueillir les touristes, et également de faire les travaux nécessaires pour satisfaire aux normes sanitaires, c'est-à-dire de disposer d'une salle de bain et de sanitaires séparés attenants à la chambre¹⁷. Bien que ces travaux soient subventionnés à hauteur de 10 % du montant total par l'Office des forêts, et que du crédit bancaire soit proposé, la participation à ce programme de *homestays*, et donc l'accès au gain financier qu'il promet¹⁸ suppose un *capital économique* préexistant. Pour les foyers n'ayant pas les moyens financiers de faire

ces travaux, mais désirant tout de même prendre part à l'activité d'écotourisme, le programme propose des activités de guide ou de portage pour le trekking, mais celles-ci sont moins rémunératrices. La composition sociale des participants au programme de *homestays* montre qu'en plus d'un capital économique, il faut être détenteur d'un certain capital social (les deux formes de capitaux étant très liées dans le cas présent). D'abord parce que ne participent à ce programme que des Bhotias (70 %) et de hautes castes (30 %), et que les basses castes ne sont pas représentées alors qu'elles constituent 7 % de la population du village de Sarmoli (Benz, 2014 : 35). Ensuite car tous les membres du programme de *homestays* sont membres du collectif de femmes *Maati* qui joue en fait le rôle d'un constructeur de sociabilités et par la même, de capital social.

- 30 Une autre forme de distinction sociale induite par l'ensemble de la communauté cette fois-ci est une distinction en termes d'*effort environnemental*¹⁹. Les membres de cette communauté sont de fait ceux qui participent et sont les plus investis dans l'effort environnemental du village puisque, comme mentionné précédemment, ces différentes organisations mènent les principales actions environnementales dans le village, et ce d'autant plus depuis que le VP connaît une situation de « flottement ». Ces membres deviennent ceux qui prennent le plus de décisions concernant la gestion de l'environnement. Par exemple, lorsque le programme d'écotourisme était encore géré par le VP (2004-2010), chaque membre du programme devait reverser 7 %, puis 5 % du bénéfice de l'activité au VP afin d'œuvrer pour la conservation de l'environnement. Suite au désaccord politique entre l'ancien conseil forestier présidé par M.V et le nouveau, le montant a été réduit à 1 %²⁰ lorsque la gestion du programme d'écotourisme a été retirée des mains de la gestion par le conseil forestier VP pour passer sous la gestion de *Maati* (2010), symbolisant la volonté de ne pas soutenir une gestion du VP considérée par les membres du collectif comme mauvaise.
- 31 D'actions décidées officiellement par les hommes bhotyas propriétaires terriens du village par le biais d'une démocratie représentative (élection d'un conseil forestier) dans le cadre de l'institution VP, on passe ici à des décisions environnementales prises par les membres d'une communauté auto-proclamée (en majorité des femmes bhotyas et des hautes castes). Cette communauté entretient un *effet de club*²¹ en raison des prérequis qu'elle impose et des prérogatives qu'elle permet à ses membres (cf. *supra*). Il y a un rétrécissement de l'échelle concernant les prises de décisions environnementales. Le comité de gestion n'est plus élu par l'ensemble des hommes représentant les foyers du village, mais s'autoproclame dans le cadre de la communauté. Il y a par ailleurs un élargissement des actions environnementales, à la fois territorial (actions menées à l'échelle de la vallée dans le contexte des luttes contre les barrages par exemple) et thématique, puisque les actions ne concernent plus la seule gestion des ressources de l'espace forestier villageois comme c'est le cas pour le VP. Le fonctionnement de cette communauté, s'il tente de compenser une inégalité sociale de genre non négligeable dans un contexte de société très patriarcale en donnant plus de capacités d'autonomisation à certaines femmes, a aussi pour effet de renforcer des inégalités préexistantes, accentuant à la fois la domination économique et sociale et la domination politique lors de la prise de décision dans un domaine aussi central que l'environnement (historiquement, mais également symboliquement et politiquement) des Bhotias et des hautes castes dans le village de Sarmoli.
- 32 Un troisième niveau de distinction sociale apparaît cette fois-ci au sein même de la communauté, entre les trois initiateurs de la communauté d'organisations et les membres

de celle-ci. Ces deux groupes ont des objectifs différents. Les initiateurs de cette communauté, venant de New Delhi et du Tamil Nadu sont d'abord des militants ayant pour fin politique la mise en pratique d'un *idéal de vie*. Pour cela ils mobilisent différents types de savoirs : l'écologie politique, l'écologie profonde, la décroissance, le ré-enracinement, les changements démocratiques, et locaux (connaissance fine du fonctionnement de la société villageoise) visant à promouvoir un *mode de vie rural*, mais également à le diffuser *via* différents outils et différents médias participatifs (YouTube, Instagram, Facebook) ou par le biais de productions scientifiques (participation à des conférences, rédaction d'articles, de rapports pour des organismes de développement tels que la Banque mondiale) et de livres dans la sphère scientifique ou parascientifique et militante. Les autres membres de la communauté, eux originaires de Sarmoli, participent à la vie de la communauté *avant tout* pour les sociabilités et le « vivre ensemble » qu'elle permet (le fait de se « retrouver ensemble » ou de « rencontrer des gens », touristes ou non), également pour le développement économique qu'elle promet (activité d'écotourisme, ventes de produits artisanaux).

Conclusion

- 33 Le commun villageois est un capital environnemental dont les représentations, intérêts et systèmes de valeur spécifiques ont été modifiés par une reconfiguration des acteurs. L'organisation des comités de gestion est passée d'une configuration *top-down* à une configuration *bottom-up* pour la gestion du VP de Sarmoli. Chacune de ces configurations a maintenu et a créé de nouvelles inégalités socio-économiques concernant l'accès au capital environnemental. La configuration *top-down* n'a pas du tout pris en compte la nécessaire équité sociale, en privilégiant une diffusion du pouvoir de gestion des ressources naturelles de l'État vers les localités (*localities*) sans qu'une attention ne soit portée à la diffusion du pouvoir à *l'ensemble* de la localité. Si cette configuration *top-down* a été un outil de renforcement et d'affirmation des territoires villageois, elle a aussi été l'outil de renforcement politique de l'élite ethnico-économique bhotia. Ce dernier a conduit à un verrouillage du processus démocratique pourtant garanti originellement par l'institution VP. En même temps, certains villageois se sont saisis de ces questions et se sont organisés collectivement. Cette nouvelle configuration *bottom-up* engagée dans la gestion du VP de Sarmoli a tenté de pallier une inégalité de genre en remettant les femmes au centre du processus de gestion de l'environnement, mais également en valorisant des savoir-faire « féminins ». En se concentrant exclusivement sur les femmes, ce comité de gestion organisé en communauté n'a pas pris en compte les autres formes d'inégalités, ce qui coupe cette communauté du reste de l'entité villageoise par un effet de club.
- 34 Les inégalités socio-économiques d'accès au capital environnemental se sont déplacées en même temps que la configuration d'acteurs a changé. La mise en place *top-down* de l'institution VP a favorisé les hommes bhotias/hautes castes et a verrouillé l'accès aux postes les plus influents du VP (*Sarpanch*) aux dépens des femmes/basses castes par un processus d'exclusion sociale et politique. Tandis que la mise en place *bottom-up* de la communauté a favorisé les femmes (par extension, les foyers) bhotias/hautes castes ayant un capital économique et social élevé au regard des autres villageois. Dans les deux cas, les prérequis (politiques, sociaux, économiques) ont restreint le nombre et la capacité²² des individus à s'investir dans l'environnement.

- 35 Enfin, le changement de comités de gestion a aussi eu des effets sur les logiques spatiales de gestion de l'environnement. Dans le cadre de la gestion de l'espace VP par l'institution VP, la configuration spatiale de gestion de l'environnement était *mono-spatiale* (espace VP) et *mono-thématique* (régulation des usages). Dans le cadre de la communauté, la configuration est devenue *multi-spatiale* (ensemble de la vallée) et *multi-thématique* (luttres contre les barrages hydroélectriques ; productions à faibles énergies ; gestion de l'espace VP, etc.). Cependant, les actions restent *multiscalaires* quelles que soient les configurations. La gestion par l'institution VP s'est faite à plusieurs échelles quand elle a dû collaborer avec des institutions étatiques. La gestion par la communauté a créé quant à elle des partenariats volontaires avec des associations et organisations régionales et nationales, et parfois même avec l'État provincial et fédéral.

BIBLIOGRAPHIE

Agrawal A., 2000, « Small Is Beautiful, but is Larger Better? Forest-Management Institutions in the Kumaon Himalaya, India », in Gibson CE., McKean M., Ostrom E., *People and Forests. Communities, Institutions, and Governance*, Cambridge, Londres, The MIT Press, collection « Politics, Science, and the Environment », p. 57-86.

Agrawal A., Ostrom E., 2001, « Collective Action, Property Rights, and Decentralization in Resource Use in India and Nepal », *Politics and Society*, vol. n° 29, n° 4, p. 485-514.

Agrawal A., 2005, *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham et Londres, Duke University Press.

Benz A., 2014, « Strategic Positioning and the Reproduction of Inequality. The case of the Johari Shauka of the Kumaon Himalaya, India », in *Crossroads Asia Working Paper Series*, n° 24, 53 p.

Bergman C., Gerwin M., Nüsser M., Sax W., 2008, « Living in a High Mountain Border Region: the Case of the "Bhotiyas" of the Indo-Chinese Border Region », *Journal of Mountain Science* n° 5, p. 122-129.

Coubat M., 2010, « Que faire quand la frontière se ferme ? Nouvelles formes de mobilités spatiales et reterritorialisation : le cas des Bhotias du Johar (Himalaya du Kumaon, Inde) », in Dupont V., Landy F., *Circulation et territoire dans le monde indien contemporain*, Paris, EHESS, collection « Purushartha », p. 189-210.

Deldrève V., Candau J., 2014, « Produire des inégalités environnementales justes ? », *Sociologie*, vol. 5, p. 255-269.

Foundation for ecological security (F.S.E), 2002, « A biodiversity log and strategy input document for the Gori River Basin, Western Himalaya Ecoregion, District Pithoragarh, Uttaranchal », working paper non publié, Munsiyari, 35 p.

Foucault M., 2004, *Sécurité, territoire et population, Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard.

Gerwin M., 2010, « Community-Based Forest Use in the Kumaon Himalayas: History, Heterogeneity of Users and Institutional Negotiations », Department of Geography, University of Heidelberg, non publié.

Government of India (GoI), 2011, Population enumeration data, census, http://www.censusindia.gov.in/2011census/population_enumeration.html.

Guha R., 2000 [1989], *The Unquiet Woods: Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press.

Guha R., Gadgil M., 1995, *Ecology and Equity: The Use and Abuse of Nature in Contemporary India*, Londres, Routledge.

Le Bihan M., 2015, « Diagnostic agricole d'une petite région agricole de la vallée de Johar, Himalaya indien (Uttarakhand) », mémoire master 2, développement agricole, AgroParisTech, Paris, 138 p.

Létang M., 2016, « La néoruralité existe aussi au Sud ! », *Revue POUR*, 2016/1, n° 229.

Liedtke C., 2011, « Development and Forestry in the Central Himalayas. A Study of the Munsiri Forest Councils (Van Panchayats) », mémoire de master, université d'Heidelberg, Allemagne, 138 p.

Ostrom E., 1990, *Governing the commons, The Evolution of Institutions for Collective Action*, UK, Cambridge University Press.

Ostrom E., Burger J., Field C., Norgaard R., Policansky D., 1999, « Revisiting the Commons: Local Lessons, Global Challenges », *Science* n° 284, p. 278-282.

Richard F., Saumon G., Tommasi G., 2015, « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? », colloque « Capital environnemental. Pratiques, dominations, représentations, appropriations spatiales », 18-21 novembre 2015, université de Limoges, Limoges.

Sarin M., 2001, « Disempowerment in the name of participation forestry? Village forest joint management in Uttarakhand », *Forest trees and people, newsletter* n° 44. p. 26-35.

Sarin, M., 2001, « Empowerment and Disempowerment of Forest Women in Uttarakhand, India », *Gender, Technology and Development*, vol. 5, n° 3, p. 341-364.

Saxena N.C., 1995, *Forests, People and Profit, New Equations for Sustainability*, Dehradun, Center for Sustainable, collection « Development and Natraj ».

Sen A., 2009, *The idea of justice*, Londres, Penguin Books.

Virdi M., Theophilus E., 2007, « Tragopans, dilemmas and other horned creatures: why should communities care? », Colloque « 4^e symposium international sur les Galliformes », 14-21 octobre 2007, Chengdu, Chine.

NOTES

1. La décision est prise après échanges d'arguments et d'idées entre les différents participants.
2. Selon les critères d'Ostrom (1990). En économie, ils correspondent à des biens exclusifs et non rivaux et désignent une ressource gérée collectivement et régie par des règles. Les communs sont définis par une appropriation, un usage et une exploitation collectifs. Ils supposent que des groupes d'acteurs s'accordent sur les conditions d'accès à la ressource, en organisent la maintenance et la préservent.

3. L'État de l'Uttarakhand est divisé en deux régions : le Kumaon et le Garhwal.
4. Ce village n'est pas représentatif de la composition ethnique de l'ensemble de la vallée du Johar, puisque les Bhotias ne représentent aujourd'hui plus que 10 % de la population de la vallée (Liedtke, 2011 ; Benz, 2014).
5. Gestion au sens de décisions prises collectivement.
6. En Inde, les forêts sont classées en différentes catégories qui définissent les règles d'usages et les droits de gestion. Les forêts réservées (*reserved forest*) sont gérées par le département de la faune sauvage du ministère des Forêts. L'accès aux populations est prohibé et elles n'ont aucun droit d'usage (sauf rares exceptions). Les forêts protégées (*protected forest*) sont divisées en deux types : les forêts protégées délimitées et les forêts protégées non délimitées. Les droits d'usage sont décidés et accordés par le ministère des Forêts à certaines populations tribales, mais ces forêts restent la plupart du temps des forêts de production et le domaine d'une foresterie scientifique. Enfin, la forêt *Panchayat* est une forêt villageoise gérée par les communautés villageoises et propriété du ministère de l'Impôt (cf. texte).
7. Ce que Foucault (2004) appelle la gouvernementalité.
8. Dans Létang (2016), je montre comment ce cas fait figure d'exception dans la vallée. Le fait que la présidente du VP de Sarmoli appartienne à une haute caste n'est pas le seul facteur *déterminant* sa position de présidente. Cette position est bien plus le résultat de l'addition complexe de facteurs favorables, tels que son passé d'universitaire, ses expériences professionnelles dans le monde du développement, sa nomination au prix Nobel de la paix et son capital économique (la possession d'une rente) représentant de nombreux atouts pour lutter contre les verrouillages politiques inhérents à l'accessibilité au poste de *Sarpanch*.
9. Dans Létang (2016), j'analyse les verrouillages décisionnels au sein du conseil VP. Lorsqu'elle était membre du conseil forestier, M.V (néo-rurale, haute caste de 55 ans, cf. *infra*) explique que la plupart du temps personne ne la prévenait de la tenue des réunions. Lorsque qu'elle réussissait à participer aux réunions, elle n'osait pas toujours contester certaines décisions avec lesquelles elle n'était pas d'accord, ni même participer activement aux prises de décision, car elle n'avait pas le sentiment de connaître assez de choses pour donner son avis. Pourtant, elle votait malgré tout pour la décision afin d'aboutir au *quorum* (M.V, mars 2016).
10. De plus, des programmes de plantation d'arbres dans le VP ont réduit les surfaces de pré de fauche, ce qui provoque la montée des prix des enchères (Le Bihan, 2015).
11. J'ai mené plusieurs entretiens et suivi quotidiennement différents *Sarpanchs* de Sarmoli en 2015 puis 2016 : la *Sarpanch* en fonction de 2003 à 2010 et le *Sarpanch* de 2010 à 2015, ainsi que le *Sarpanch* de ShankaDhura (VP voisin).
12. Le but de la fraude (2010) était d'empêcher la réélection de l'ancienne *Sarpanch* ne venant pas originellement du village de Sarmoli, appartenant à une haute caste et dont certaines mesures et actions avaient créé des conflits avec des élites économiques et politiques du village (notamment avec un ancien secrétaire d'État de l'Uttarakhand, Bhotia et habitant de Sarmoli).
13. M.V est une femme de la classe moyenne citadine indienne de 55 ans qui a longtemps travaillé au sein d'organisations de développement locale en milieu rural (notamment pour les droits des femmes), ayant quitté la vie urbaine avec son mari, lui-même scientifique indépendant. Ils avaient pour projet de monter une ONG environnementale à Sarmoli, et d'élever leur enfant en étant agriculteurs, mais également de mettre en pratique leur vision du développement local de façon indépendante selon une idéologie de ré-enracinement. M.V est connue pour plusieurs actions, notamment une traversée de l'Himalaya pendant sept mois avec d'autres femmes indiennes, et a fait partie des mille femmes pour la paix nommées pour le prix Nobel en 2005. Elle est aujourd'hui à la fois activiste sociale, néo-rurale, membres des organisations collectives de Sarmoli, ancienne *Sarpanch* et scientifique indépendante.
14. « Personne ne voulait se présenter au moment des élections en 2003. Avec le collectif *Maati*, nous avons décidé que j'allais me présenter afin de maintenir notre forêt villageoise. Au début, je

ne voulais pas être *Sarpanch* car je n'étais pas originaire de la région et je ne savais pas comment les autres villageois allaient réagir. Beaucoup n'étaient pas contents, parce que j'étais une *outsider* et une femme. Progressivement, avec les autres femmes de *Maati* nous avons insisté et nous avons réussi à mobiliser des personnes du village pour mener des actions comme la restauration du lac de *Mesar Kund* » (M.V, Mars 2016).

15. Le NTPC (compagnie indienne d'électricité) voulait mettre un place un projet de grand barrage qui requérait 218 ha de forêt et 60 ha de terres privées. Le collectif *Maati*, aidé de nombreuses autres organisations, a mis en place une lutte s'aidant de leurs diverses études menées afin de montrer que le projet allait modifier le foncier ainsi que les conditions écologiques du bassin versant. En 2010, le ministère de l'Environnement et des Forêts (MoEF) indien a cédé et a abandonné le projet.

16. Pour cela, cette ONG crée des partenariats avec divers mouvements sociaux et ONG nationales concernées par l'environnement et le développement telles que *Kalpavriksh*, très proche des mouvements de décroissance, mais également de l'IUCN.

17. Alors qu'il est plus fréquent que les sanitaires soient à l'extérieur de la maison et que l'endroit pour faire la toilette soit le point d'eau de la maison plutôt qu'une pièce spécifiquement réservée à cela.

18. Cette activité complémentaire rapporte en moyenne 22 000 INR par an par chambre et par foyer participant, soit environ 300 euros.

19. Entendu ici comme la mise à contribution de certains groupes et catégories de population plutôt que d'autres pour la « préservation » de l'environnement, engendrant des inégalités (Delvère *et al.*, 2014).

20. Bien que le montant effectif soit resté le même, puisque les bénéficiaires de l'activité d'écotourisme ont augmenté. La mesure visait surtout à symboliser la rupture avec la nouvelle gestionVP.

21. Au sens qu'elle est excluante.

22. Au sens des capacités (« *capabilities* ») d'Armatya Sen (Sen, 2009) qu'il définit comme étant la possibilité effective (la liberté) qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnement.

RÉSUMÉS

Cet article analyse la reconfiguration du comité de gestion du commun forestier villageois de Sarmoli. Par le prisme du capital environnemental, il montre comment un comité de gestion « informel » s'est organisé face à une situation de crise de la gestion officielle. Cette nouvelle configuration a changé le mode d'expression politique et a restreint l'échelle de prise de décisions. En agissant uniquement sur une inégalité sociale de genre, elle a occulté la structure des pouvoirs locaux. En conséquence, cette reconfiguration a accentué certaines inégalités socio-économiques dans le village.

This paper analyzes the reconfiguration of the management committee in charge of the common forest in the village of Sarmoli. Through the perspective of the « environmental capital », it shows how an « informal » management committee dealt with the crisis faced by the official management. This new configuration changed the mode of political expression and restrained the scale of decision making. This reconfiguration only focused on gender inequality and thus

glossed over the structure of local powers. As a consequence, it did not annihilate all socio-economical inequalities in the village, but only shifted them.

INDEX

Mots-clés : capital environnemental, communs, Van Panchâyat, gouvernement de l'environnement, dévolution des pouvoirs, comités de gestion, écologie politique, Himalaya
Keywords : environmental capital, commons, Van Panchâyat, environmental government, power devolution, community based management, political ecology, Himalayas

AUTEUR

MAUVE LÉTANG

Mauve Létang est géographe à l'université Paris-Sorbonne, UMR ENeC. Elle est affiliée à l'UPR Centre d'études himalayennes. Dans le cadre de sa thèse, elle analyse les relations de pouvoir et les distinctions sociales induites par les changements de gouvernement des comités de gestion des communs environnementaux dans deux villages de l'Himalaya : Sarmoli en Inde et Siddhing au Népal. mauveletang1@gmail.com